

L'erreur que l'on commet, lorsque l'on parle des criminels et des terroristes, c'est de leur prêter une façon de penser et de juger identique à celle de personnes normales. « La psychologie des criminels et particulièrement celle des terroristes est profondément altérée parce qu'elle est déformée par la passion, l'idéologie, le fanatisme », peut-on lire dans un article écrit à l'ombre de la colline vaticane en mars 1981.

C'est la raison pour laquelle il est regrettable qu'une grande campagne d'information n'ait pas eu lieu dans la perspective d'une consultation populaire. Elle aurait permis d'apaiser l'opinion par une meilleure connaissance des véritables données de la criminalité.

Le troisième argument de ceux qui pensent nécessaire de maintenir la peine de mort — et cet argument ne procède pas d'un esprit de vengeance mais d'un souci de maintenir la pierre angulaire de la société — c'est que celui qui tue doit payer de sa propre vie l'assassinat qu'il a commis. Certains estiment en effet que c'est ainsi qu'on peut rétablir l'ordre violé.

Mais, comme le pensent, le disent, l'écrivent, toutes les autorités religieuses du monde chrétien, en infligeant la peine de mort à celui qui a tué une personne innocente, on ne fait pas réellement justice, on ne rétablit pas fondamentalement l'ordre violé. Peut-être ferait-on justice si, par la mort de l'assassin, on rendait la vie à celui qui l'a perdue. Comme le souligne à juste titre un autre texte paru dans la *Documentation catholique*, « Avec la peine de mort, on ne rend pas la vie à l'innocent, on n'enlève aussi à l'assassin. Il y a compensation, mais elle est dans la mort et non dans la vie. Au mal qui a été fait, on ajoute un autre mal, puisque infliger la mort — que ce soit l'assassin ou la société qui l'inflige — est toujours objectivement un mal. »

C'est la raison pour laquelle, monsieur le garde des sceaux, en ces temps où la violence déferle, où le terrorisme se répand, où la criminalité non seulement ne régresse pas mais tend à augmenter, ce qui inquiète de plus en plus l'opinion publique, en cette époque où les moyens audiovisuels consacrent à l'évocation des crimes une puissance d'information qui traumatise de plus en plus fortement l'inconscient de nos compatriotes, abolir la peine de mort, en France, aujourd'hui, ce n'est pas, me semble-t-il, une faiblesse, ce n'est pas un encouragement à la violence, ce n'est pas une lâcheté, ce n'est pas amoindrir la protection des gendarmes et des policiers, ce n'est pas réduire la sûreté des citoyens et affaiblir la sécurité publique, ce n'est pas non plus contester le droit de légitime défense du citoyen dont la vie est immédiatement et certainement menacée, ce n'est pas méconnaître le droit et le devoir pour l'Etat, dans l'intérêt suprême de la nation, d'assurer par les armes sa défense face aux périls extérieurs.

M. Alain Hauteœur. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Non, comme vous l'avez dit hier, monsieur le garde des sceaux, abolir la peine de mort, c'est pour la nation en temps de paix dénier à l'Etat le droit de vie ou de mort sur un citoyen, si criminel soit-il, c'est interdire à la société le pouvoir de mort, c'est l'obliger au devoir de reconnaissance et de protection de la vie, c'est affirmer la primauté de la personne humaine sur la société, la priorité de l'homme sur l'Etat, c'est aussi inciter l'Etat à conduire une politique globale de protection de la vie humaine en s'attaquant notamment aux causes directes ou indirectes, matérielles et morales de la violence et de la criminalité. Oui, c'est affirmer la primauté de la vie, la priorité de la personne sur l'Etat.

Le droit de la société à se défendre trouve une limite infranchissable dans le droit de la personne à la vie. « Nul n'a le droit de porter atteinte à la vie des hommes, pas plus la société que les individus. Elle ne leur appartient pas. » rappelaient les aumôniers des prisons de France en 1979.

Notre opposition à la peine capitale doit donc — c'est du moins mon sentiment — s'inscrire dans une politique globale de la vie, protégée dès son commencement, respectée jusqu'à son terme. A partir de cette reconnaissance de la primauté de la vie, du respect total qui lui est dû, le refus de la peine de mort se situe dans la même ligne, s'inspire du même esprit que le combat contre l'avortement, le combat contre l'euthanasie et contre toutes les formes de destruction et de manipulation de la vie.

Je voudrais insister sur un autre fait. Le crime n'est jamais totalement, exclusivement, individuel. Refuser le meurtre légal de l'assassin même le plus odieux, c'est reconnaître la part de responsabilité de la société tout entière, de chacun des membres de la cité, de chacun d'entre nous, dans le geste meurtrier du criminel. La société, hélas ! a toujours sa part directe ou indirecte de co-responsabilité dans le crime.

Il ne faut donc pas que l'abolition de la peine de mort soit l'alibi de l'inaction contre les causes fondamentales de la violence. Elle appelle la France tout entière à un effort collectif, au-delà des clivages politiques, pour expurger la société de ses facteurs criminogènes.

Est-il besoin d'évoquer le luxe ostentatoire, l'exaspération des appétits sexuels, l'insuffisance de l'effort pour le quart-monde, pour les immigrés et pour les pauvres en réalité ou en esprit, les spectacles de violence et la publicité qu'on leur fait ?

Dans un pays de liberté, monsieur le garde des sceaux, le libre étalage de la violence pose problème. Dans le métro, dans les rues de nos villes se multiplient les affiches de films où le protagoniste, homme ou femme, braque son revolver, son fusil mitrailleur ou dégoupille sa grenade. Progressivement, ces images de violence imprègnent le tissu de l'âme collective.

Pensons combien il est facile d'acquérir des armes, pensons au commerce de la drogue, pensons à tout ce qui est péché dans notre société. Ces injustices, ce luxe ostentatoire lancent un véritable défi à ce que devrait être une société où chaque citoyen vivrait dans le sentiment d'une solidarité avec tous les autres membres de la cité.

Notre débat devrait être l'occasion d'inciter à un effort collectif nécessaire pour expurger de notre société les causes criminogènes.

Enfin — c'est peut-être beaucoup demander, mais s'agissant de la France, pourquoi ne pas lui demander beaucoup — pourquoi ne pas demander à chacun des membres de la cité de s'exhausser à la compréhension de ces grands principes spirituels qui font la grandeur de l'homme, qu'il croie au ciel ou qu'il n'y croie pas.

Etre partisan de la peine de mort, n'est-ce pas désespérer que l'homme puisse un jour s'amender ? Refuser le maintien de la peine de mort, c'est affirmer qu'il ne faut jamais désespérer de l'homme. Il faut donner à l'espérance de la conversion et du rachat du criminel la priorité sur l'exorcisme de l'expiation par l'exécution capitale.

M. le président. Concluez, monsieur Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je crois que ces considérations doivent nous conduire à considérer avec une extrême gravité le devoir que nous avons vis-à-vis de nos concitoyens de trouver à l'abolition de la peine de mort un substitut qui évite le risque de récidive.

Je fais confiance à votre sens du respect de la vie humaine et à votre sentiment de la nécessaire solidarité avec les victimes, car il serait atroce que des criminels, dont la nature n'aurait pas changé, puissent récidiver une fois libérés.

C'est pourquoi je souhaite que soient empêchés de nuire à nouveau, et donc exclus à jamais de la vie de la cité, les criminels dont les instincts sont tels que l'on puisse redouter que, même après une longue période de prison, ils cèdent encore à leur inclination pour le meurtre et la mort.

Sur notre sol où, depuis des millénaires, tant de sang a été versé, en cette fin de siècle traumatisée par la haine et la violence, abolir la peine de mort c'est vouloir, à cet instant de notre longue et si souvent tragique histoire, placer un symbole, poser un signe, répandre une lumière, affirmer une espérance.

Je ne puis que penser ici au pape Jean-Paul II qui, quelques jours après la tentative d'assassinat dont il a été victime, a parlé de celui qui voulait être son assassin comme de son frère, lui accordant le pardon.

Que ce geste élève nos âmes vers la compréhension de l'espérance et du pardon. Nous nous affrontons souvent dans les combats de la vie politique. Pussions-nous parvenir, mes chers collègues, dans le respect réciproque de nos doctrines et de nos personnes, à l'entente mutuelle, à la pacification des esprits. Quel exemple ce serait dans un monde où la violence ne sera pas contenue par la seule répression, abolie par la seule force, mais aussi par l'élévation des cœurs, l'ennoblissement des esprits, la solidarité et la générosité vécues à l'échelle de la nation tout entière ! (*Applaudissements sur quelques bancs de l'Union pour la démocratie française, du rassemblement pour la République et sur divers bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Benouville.

M. Pierre de Benouville. Dire de M. le garde des sceaux qu'il a du talent est une litote : il a de la conviction. Hier, en l'écoutant, j'en étais vraiment touché, bien que ma thèse soit fondamentalement à l'opposé de la sienne, ce qui me fait dire qu'il ne faut pas être trop manichéen et croire qu'à nous seuls nous détenons la vérité. Mais cette vérité-là, que nous défendons, nous devons la défendre avec toute notre âme, puisque c'est elle que nous nous engageons en prenant nos décisions.